



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 69

Votants : 74 (dont 6 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7, L 2122-10, L 5211-1 et L 5211- 10,

Vu la démission de M. Joannet en qualité de conseiller communautaire en date du 5 novembre 2018 et donc membre du bureau,

N°3 B/

OBJET :

ELECTION D'UN
NOUVEAU MEMBRE
DU BUREAU

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 14 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 14 DEC. 2018

Considérant qu'à Vichy Communauté toutes les communes du territoire sont représentées au sein du Bureau Communautaire,

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau Communautaire au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à savoir le maire de Bellerive-sur-Allier.

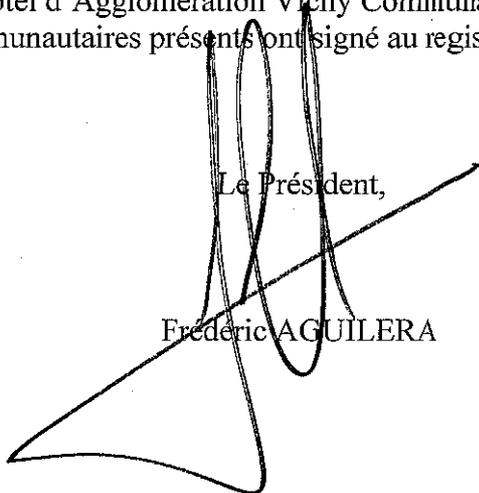
Le scrutin a lieu dans les conditions décrites au point 2 du PV d'élection ci-annexé.

La présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



DÉPARTEMENT
03

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

VICHY VAL D'ALLIER

Élection d'un nouveau
Membre du Bureau

Effectif légal
du conseil communautaire
77

Nombre de conseillers en exercice
77

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de Décembre,

à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. Patrick MONTAGNER	M. François HUGUET	M. Michel GUYOT
M. Fernand MINARD	Josiane COGNET	Mme Agnès CHAPUIS
M. Jacques TERRACOL	Hervé DUBOSQ	M. Alain DUMONT
M. François SENNEPIN	Pascale SEMET	M. Joseph KUCHNA
Mme Françoise DUBESSAY	Jean-Yves CHEGUT	Mme Martine MERLE
M. Nicolas RAY	Mme Marie-Claude VALLAT	Mme Christine BOUARD
Mme Jeannine ROIG	Mme Isabelle DELUNEL	M. Pierre BONNET
M. Joseph GAILLARD	M. Jean-Marcel LAZZERINI	M. Jean-Marc GERMANANGUE
M. Jean-Michel GUERRE	Mme Marilyne MORGAND	Mme Claire GRELET
M. Jean-Pierre BLANC	M. Jean-Marc BOUREL	Mme Charlotte BENOIT
Mme Christiane SEGUIN	Mme Nicole COULANGE	M. Frédéric AGUILERA
M. Michel AURAMBOUT	M. Alexandre GIRAUD	Mme Evelyne VOITELLIER
M. Franck GONZALES	Mme Monique MONTIBERT	M. Yves-Jean BIGNON
Mme Françoise SEMONSUT	M. Jean-Dominique BARRAUD	Mme Marie-Christine STEYER
M. Philippe COLAS	M. Gilles DURANTET	Mme Myriam JIMENEZ
M. Raymond MAZAL	Mme Carole FAYOLLE	M. Jean-Jacques MARMOL
M. Roland LOVATY	M. Gérard MARSONI	Mme Sylvie FONTAINE
M. André-Gilbert CROUZIER	M. Christophe DUMONT	Mme Marie-Odile COURSOLO
M. Christian BERTIN	Mme Michèle CHARASSE	M. Jean-Louis GUITARD
Jean-Sébastien LALOY	M. Fernand BOFFETY	M. François SKVOR
Annie CORNE	Mme Evelyne GOULFERT	Mme Marie-José CONTE
Annie DAUPHIN	M. Gabriel MAQUIN	Mme Christiane LEPRAT
		M. Jean-Philippe SALAT

Absents excusés ayant donné procuration : M. Claude MALHURET à M. Frédéric AGUILERA, M. Bernard KAJDAN à M. Jean-Louis GUITARD, M. William PASZUDZKI à Mme Christiane LEPRAT, M. Christophe POMMERAY à M. François SKVOR, M. Jacques BLETTYRY à Mme Nicole COULANGE, M. Bertrand BAYLAUCQ à Mme Annie DAUPHIN

Absents représentés par son suppléant : M. Bernard AGUIAR par Mme Jacqueline BAPTISTE, M. François SZYPULA par M. Daniel LAPENDRY

Absents excusés : M. Christian CATARD, Mme Elisabeth CUISSET

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Frédéric AGUILERA, président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Michèle CHARASSE et M. Nicolas RAY ont été désignés en qualité de secrétaires (art. L. 2121-15 du CGCT) et assesseurs par le conseil communautaire.

2. Élection d'un membre supplémentaire du Bureau

Sous la présidence de M. Frédéric AGUILERA, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre pour remplacer un membre démissionnaire du Bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-Présidents (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres sans que ce nombre ne soit limité.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- *Le Président
- *Les 15 Vice-Présidents
- *29 autres membres

Un candidat a fait acte de candidature : M. François SENNEPIN

2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants :75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de suffrages blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés :65
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François SENNEPIN	Soixante cinq	65
.....
.....
.....
.....

2.2 Proclamation de l'élection du 21ème membre

M. François SENNEPIN a été proclamé 21^{ème} Membre et immédiatement installé.

3. Observations et réclamations ¹

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

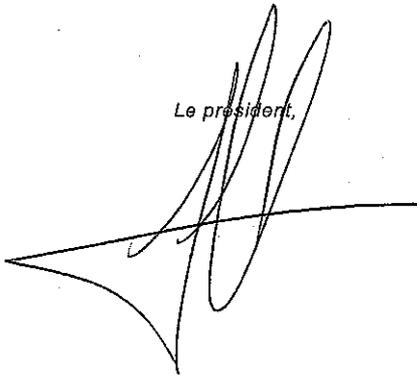
.....

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexé, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

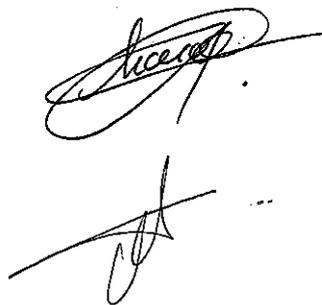
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le treize décembre, à 18 heures 45 minutes, en double exemplaire² a été, après lecture, signé par le président, les secrétaires de séances ayant fait également office d'assesseurs.

Le président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Les secrétaires,

Two handwritten signatures in black ink. The top one is a cursive signature that appears to start with 'A.' and ends with a flourish. The bottom one is a more abstract, stylized signature.

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13

Objet de l'acte :

DECEMBRE 2018 - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 14/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_3B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_3B-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 3B.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_3B-DE-
1-1_1.pdf)